

<b>B1</b>	<b>Informations sur les États contractants</b>	<b>B1</b>
<b>IR</b>	<b>RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN</b>	<b>IR</b>

### Informations générales

Nom de l'office :	Intellectual Property Center (Islamic Republic of Iran) Centre de propriété intellectuelle (République islamique d'Iran)
Siège et adresse postale :	<a href="#">3, Phayazbakhsh Str., Khayam Str., Imam Khomeini Square, Tehran 11146-78111</a> , République islamique d'Iran
Téléphone :	(98-21) 6674 1035
Télécopieur :	(98-21) 6670 0867
Courrier électronique :	irpct@ssaa.ir
Internet :	http://iripo.ssaa.ir/
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office envoie-t-il, par courrier électronique, des notifications en relation avec les demandes internationales ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux de la République islamique d'Iran et les personnes qui y sont domiciliées :	Centre de propriété intellectuelle (République islamique d'Iran) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si la République islamique d'Iran est désignée (ou élue) :	Centre de propriété intellectuelle (République islamique d'Iran) (voir la phase nationale)
La République islamique d'Iran peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets

*[Suite sur la page suivante]*

<b>B1</b>	<b>Informations sur les États contractants</b>	<b>B1</b>
<b>IR</b>	<b>RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN</b>	<b>IR</b>

[Suite]

---

Dispositions de la législation de la République islamique d'Iran relatives à la recherche de type international :	Néant
---	-------

---

Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant
---	-------

---

### **Informations utiles si la République islamique d'Iran est désignée (ou élue)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si la République islamique d'Iran est désignée (ou élue) :	Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT.
--	--

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?	Non
--	-----

---